

Procès verbal Conseil Municipal du 14 avril 2017

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Guy BERTHOLON, Maire.

Présents : M. Guy BERTHOLON, M. Christian MAUQUET, M. Cédric TERREE, M. Christophe JEAN, M. Matthias PAIN, M. Willy BLAKE-LEMARE, Mme Gaëlle VILLANT, M. Samuel MELLETT, M. Hervé DHEROUVILLE, Mme Sandrine RENOUF

Absents ayant donné procuration : Néant

Absents excusés : Natacha DELAFOSSE

Absents : Néant

Approbation du procès verbal du CM du 17 mars 2017

M. Samuel MELLETT fait une remarque concernant le point numéro 4 du paragraphe investissement, les travaux de remise en état du chemin de La Campagne n'auraient pas été validés par le conseil et le point numéro 7, l'éclairage du parking, sera à privilégier.

Le maire précise qu'il n'y a rien d'arrêté et que les investissements seront évoqués lors du vote du budget prévu à l'ordre du jour

Le procès verbal est approuvé à l'unanimité.

Compte administratif 2016

Délibération n° 2017/004

Le compte administratif de l'année 2016 est arrêté ainsi :

Fonctionnement :

Dépenses réalisées : 86 332,06 €

Recettes réalisées : 116 381,93 €

Investissement :

Dépenses réalisées : 39 372,14 €

Recettes réalisées : 38 096,44 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement : - 36 861,14 €

Fonctionnement : 85 352,95 €

Résultat global : 48 491,81 €

Taux d'imposition 2017

Délibération n° 2017/005

Taux d'imposition communaux de 2015 et 2016 :

TH : 5,51 %

TNB : 7,85 %

TFNB : 21,61 %

Après délibération, le Conseil décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2017.

Budget 2017

Délibération n° 2017/006

Budget global de 246 189,86 €

➤ **Investissement**

Budget de 76 361,14 € (2016 : 80 785,44 €) en équilibre

Dépenses investissement

Chapitre/Article	BP 2017
001 Solde d'exécution	36 861,14 €
001 Solde d'exécution	36 861,14 €
21 Immobilisations corporelles	39 500,00 €
21311 Hotel de ville	1 500,00 €
21318.13 Autres bâtiments publics (salle des fêtes)	14 000,00 €
2132.13 Immeubles de rapport	11 000,00 €
21533 Réseaux cablés	10 000,00 €
2152 Installations de voirie	2 500,00 €
2188.19 Autres	500,00 €

Recettes investissement

Chapitre/Article	BP 2017
021 Virement de la section de fonctionnement	33 550,00 €
021 Virement de la section de fonctionnement	33 550,00 €
10 Dotations - Fonds divers	41 581,14 €
10222 F.C.T.V.A.	4 720,00 €
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	36 861,14 €
13 Subventions d'investissement	1 230,00 €
1325 Groupements de collectivités	1 230,00 €

Les travaux de remise en état du chemin de La Campagne sont reportés à l'année prochaine. L'amélioration de l'éclairage public sur le parking et les rues de la ferme et John SIMONETTI seront effectués en 2017. La différence budgétaire entre les travaux de voirie et l'éclairage public correspond au montant des travaux de remise en état des installations électriques des deux logements communaux "LENORMAND" et "HARDEL", ceux-ci seront donc effectués en 2017.

➤ Fonctionnement

Budget de 168 788,81 € (2016 : 168 172,08 €) en équilibre

Dépenses fonctionnement

Chapitre/Article	BP 2017
011 Charges à caractère général	72 136,81 €
60611 Eau et assainissement	300,00 €
60612 Energie - Electricité	1 700,00 €
60621 Combustibles	1 500,00 €
60624 Produits de traitement	100,00 €
60628 Autres fournitures non stockées	100,00 €
60631 Fournitures d'entretien	200,00 €
60632 Fournitures de petit équipement	200,00 €
60633 Fournitures de voirie	1 000,00 €
6064 Fournitures administratives	100,00 €
61521 Terrains	10 000,00 €
615221 Bâtiments publics	19 986,81 €
615228 Autres bâtiments	600,00 €
615231 Voiries	5 000,00 €
61558 Autres biens mobiliers	700,00 €
6156 Maintenance	800,00 €

Recettes fonctionnement

Chapitre/Article	BP 2017
002 Excédent de fonctionnement reporté	48 491,81 €
002 Excédent de fonctionnement reporté	48 491,81 €
70 Produits des services du domaine	800,00 €
70323 Redevance d'occupation du domaine public	300,00 €
70878 Part d'autres redevables	500,00 €
73 Impôts et taxes	47 300,00 €
7311 TH - TF	28 500,00 €
7321 Attribution de compensation	16 000,00 €
7325 Fonds de péréquation recettes fiscales	2 800,00 €
74 Dotations et participations	32 797,00 €
7411 Dotation forfaitaire	18 866,00 €
74121 Dotation de solidarité rurale 1ère fraction	4 682,00 €
74127 dotation nationale de péréquation	1 673,00 €
742 Dotation aux élus locaux	2 962,00 €
748314 Dotation unique des compensations spécifiques	2,00 €
74834 Etat - Compensation au titre de la TF	2 188,00 €

6161 Multirisques	2 480,00 €
6182 Documentation générale et technique	300,00 €
6225 Indemnités au comptable et aux régisseurs	250,00 €
6226 Honoraires	500,00 €
6232 Fêtes et cérémonies	1 500,00 €
6237 Publications	450,00 €
6261 Frais d'affranchissement	100,00 €
6262 Frais de télécommunications	1 200,00 €
6281 Concours divers (Cotisation, ...)	70,00 €
62878 A d'autres organismes	19 000,00 €
63512 Taxes foncières	4 000,00 €
012 Charges de personnel	15 435,00 €
6332 Cotisations versées au FNAL	15,00 €
6336 Cotisations au centre national et aux centres	110,00 €
6338 Autres impôts, taxes et versements assimilés	40,00 €
6411 Personnel titulaire	11 000,00 €
6451 Cotisations à l'URSSAF	3 500,00 €
6453 Cotisations aux caisses de retraite	460,00 €
6455 Cotisations pour assurance du personnel	170,00 €
6456 Versement au F.N.C du supplément familial	140,00 €
014 Atténuation de produits	10 287,00 €
739221 Reversement auFNGIR	10 287,00 €
023 Virement à la section d'investissement	33 550,00 €
023 Virement à la section	33 550,00 €
65 Autres charges de gestion	20 380,00 €
6531 Indemnités	12 000,00 €
6533 Cotisations de retraite	500,00 €
6574 Subventions de fonctionnement aux associations	880,00 €
6558 Autres contributions obligatoires	7 000,00 €
68 Dotations aux provisions et amortissements	17 000,00 €
6817 Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants	17 000,00 €

74835 Etat - Compensation au titre de TH	2 424,00 €
75 Autres produits de gestion	30 000,00 €
752 Revenus des immeubles	30 000,00 €
77 Produits exceptionnels	9 400,00 €
7788 Produits exceptionnels divers	9 400,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote, à l'unanimité, le budget primitif 2017 qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

- Section d'Investissement à 76 361,14 €
- Section de Fonctionnement à 168 788,81 €

Journée des enfants du 20 avril

Accueil des enfants à partir de 8h30

Poneys Club : départ 9h00, retour vers 12h00

Repas à la salle des fêtes

Atelier chocolat : 15h00 par M. LEBOYER, dans la cuisine de la salle des fêtes

Gouter

Fin des activités vers 18h00

Informations - Questions diverses

➤ Frelons asiatiques

En 2016, 869 nids de frelons asiatiques ont été portés à connaissance de la FDGDON de la Manche. La colonisation est à ce stade avancée sur le département.

Un programme départemental de lutte collective est initié en septembre 2016. Il est notamment soutenu par le Conseil Départemental de la Manche.

Ce programme repose sur différents volets, notamment de prévention et de surveillance et de lutte, pour limiter les nuisances de frelons asiatiques sur les enjeux apicoles et de biodiversité, et humains collectifs (santé / sécurité publique).

Des destructions de nids pourraient être réalisées, à 2 conditions :

- qu'il s'agisse bien d'un nid de frelons asiatiques

- que la Mairie de la Commune concernée ait signée la convention de lutte collective contre les frelons asiatiques avec la FDGDON de la Manche, prenant en charge le coût de destruction du nid.

Ces conditions devront être confirmées par la FDGDON de la Manche.

Les nids qui ne répondraient pas aux conditions du programme de lutte collective, peuvent toujours être détruits par des professionnels à la demande du particulier, ce dernier prenant en charge le coût de la prestation.

Au delà du caractère prédateur d'abeilles, et plus largement impactant la pollinisation et la biodiversité, les frelons asiatiques peuvent aussi être responsables de piqûres chez l'Homme.

Les frelons asiatiques agissent en groupe et peuvent piquer à plusieurs reprises, surtout s'ils se sentent menacés et qu'ils protègent leur nid.

Une information sera faite aux habitants de la commune.

➤ création d'un poste d'employé communal

Il est évoqué la création d'un poste d'employé communal pour tous les travaux d'entretien, de réparation et pour les espaces verts.

Le Centre de Gestion sera contacté pour étudier les différents contrats possibles (contractuel, CDD, CDI), le temps de travail (temps partiel, plein temps) et le coût par rapport à l'intervention d'une entreprise privée.